

ASSEMBLÉE — 38<sup>e</sup> SESSION

## COMITÉ EXÉCUTIF

## Point 13 : Sûreté de l'aviation — Politique

DÉCLARATION SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET STRATÉGIE COMPLÈTE  
DE L'OACI POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION (ICASS)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

À sa 37<sup>e</sup> session, l'Assemblée de l'OACI a adopté la Résolution A37-17, contenant la Déclaration sur la sûreté de l'aviation, qui réaffirmait l'engagement des États membres à renforcer la sûreté de l'aviation mondiale. La Déclaration invitait notamment les États membres à améliorer et renforcer la collecte et l'échange des renseignements, la coopération technologique et les normes internationales et les efforts visant à aider les États à éliminer les carences de leur sûreté. Pour renforcer la capacité de l'OACI de s'acquitter efficacement de son mandat en matière de sûreté de l'aviation (AVSEC), l'Assemblée a repris à son compte la Stratégie complète de l'OACI pour la sûreté de l'aviation (ICASS), qui énonce sept domaines de focalisation stratégique pour deux triennats (2011-2016) et met l'accent sur l'élimination des carences de sûreté par l'assistance aux États. À la même session, l'Assemblée est convenue que les activités essentielles seraient financées par le budget-programme ordinaire proposé de l'Organisation mais que les activités ICASS nécessitaient un financement supplémentaire issu de contributions volontaires.

La présente note donne des indications sur les réalisations accomplies et les défis qu'il a fallu relever au cours du triennat 2011-2013 pour exécuter le mandat en matière de sûreté de l'aviation établi par la 37<sup>e</sup> session de l'Assemblée ; elle propose le niveau de financement nécessaire pour poursuivre les activités clés de l'ICASS durant le triennat 2014-2016.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- à réaffirmer que l'ICASS est la principale stratégie à appliquer pour renforcer la sûreté de l'aviation et qu'elle constitue ainsi la base de la planification du programme AVSEC pour le triennat 2014-2016 et au-delà ;
- à prier instamment les États à continuer de verser des contributions volontaires, financières et en nature, pour appuyer le programme de l'OACI dans les domaines de la sûreté et de la facilitation de l'aviation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte à l'Objectif stratégique B — <i>Sûreté</i> .
<i>Incidences financières :</i>	La mise en œuvre de l'ICASS pendant le triennat 2014-2016 sera financée par le budget du programme ordinaire et par des contributions volontaires.
<i>Références :</i>	A37-WP/18 et A37-WP/359 <i>Énoncé du contexte de risques</i> Doc 9958, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 8 octobre 2010) Doc 9990, <i>Rapport de la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation</i> , 2012

## 1. PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX DÉFIS

1.1 Depuis que l'Assemblée l'a adoptée à sa 37<sup>e</sup> session, la Déclaration sur la sûreté de l'aviation a été le catalyseur dynamique de la coopération internationale et, en tant que tel, elle complète le cadre international des normes et pratiques recommandées (SARP), des politiques, des orientations et des programmes de l'OACI dans le domaine de la sûreté.

1.2 Pour promouvoir l'application efficace de la Déclaration, des conférences sur la sûreté de l'aviation ont été organisées dans les sept régions de l'OACI en 2011 et 2012. Afin de tenir dûment compte de la situation particulière de chaque région, l'OACI a collaboré avec les gouvernements hôtes pour faciliter les concertations stratégiques et consolider des partenariats entre les États et d'autres parties prenantes. La coopération très poussée qui a résulté de ces manifestations régionales s'est concrétisée dans leur Déclaration conjointe et, par la suite, dans les conclusions de la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation, qui s'est tenue du 12 au 14 septembre 2012. Cette conférence était une manifestation d'envergure mondiale à l'occasion de laquelle 132 États membres de l'OACI, organisations internationales, représentants de l'aviation et autres intéressés ont conjointement formulé des conclusions et des recommandations pour orienter les futures politiques et programmes de l'OACI dans le domaine de la sûreté de l'aviation.

1.3 Il ressort clairement de l'issue de la Conférence de haut niveau, de l'adoption accélérée de l'Amendement n° 13 de l'Annexe 17, le 13 novembre 2012, jugée nécessaire pour éliminer les vulnérabilités de la sûreté de la poste et du fret aériens et les menaces internes, de l'appui accordé au Programme universel d'audits de sûreté (USAP) et du renforcement des partenariats avec l'OACI dans l'assistance fournie aux États qui en ont besoin, que la Déclaration a contribué à renforcer la coopération internationale, fondation de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la sûreté de l'aviation.

1.4 La promotion dans le monde entier de mesures de sûreté efficaces et viables, conformes aux principes de la Déclaration, demeure prioritaire. La prise en compte efficace et constante de cette priorité dépendra de nombreux facteurs, notamment : fourniture et coordination accrues de l'assistance par l'Organisation, renforcement des capacités et création de partenariats. Il est crucial aussi d'assurer l'efficacité opérationnelle des activités de l'OACI concernant les audits et le suivi, et d'améliorer la formulation des politiques.

## 2. PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LE TRIENNAT 2014-2016

2.1 En 2011-2013, l'OACI s'est attachée à aider les États à prendre des mesures correctrices pour donner suite aux constatations de l'USAP, notamment à éliminer les Problèmes graves de sûreté et remédier d'urgence aux vulnérabilités du cadre mondial de la sûreté de l'aviation, par exemple, celle du fret aérien.

2.2 Durant le prochain triennat, l'OACI intensifiera ses activités de renforcement des capacités et l'assistance aux États dans la gestion des risques pour la sûreté de l'aviation civile. Les ressources du budget du programme ordinaire ne seront pas suffisantes pour satisfaire toutes les demandes associées à ces entreprises, en raison de la gravité des carences de l'application des SARP de l'Annexe 17, de l'évolution constante de l'état de la sûreté, de la nécessité de renforcer la sûreté de l'aviation civile internationale pour qu'elle demeure assez efficace mais soit encore plus utile, et de la croissance prévue du transport aérien.

2.3 Comme par le passé, les contributions volontaires seront indispensables pour que l'OACI puisse s'acquitter de son mandat concernant la protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite. L'OACI est très reconnaissante pour les contributions volontaires qui ont permis de mener les activités de la Stratégie complète de l'OACI pour la sûreté de l'aviation (ICASS) en 2011-2013, mais elle doit pouvoir continuer de compter sur des contributions volontaires et sur des dons en nature pour obtenir à l'avenir des résultats concrets dans l'application des sept domaines de focalisation stratégique de l'ICASS. L'Appendice A contient un aperçu de l'application de l'ICASS pendant le triennat 2011-2013 et des résultats qui en sont escomptés de 2014 à 2016.

2.4 Les trois principales priorités stratégiques au sujet desquelles l'OACI souhaite bénéficier d'un appui extrabudgétaire maximal durant le prochain triennat découlent du mandat global énoncé dans la Résolution A37-17 de l'Assemblée, des conclusions et recommandations de la Conférence de haut niveau et des déclarations conjointes que les conférences régionales sur la sûreté de l'aviation ont adoptées en 2011 et 2012. Ces trois priorités stratégiques sont les suivantes :

- a) améliorer l'aide à la mise en œuvre et le renforcement des capacités ;
- b) mettre en œuvre la Méthode de surveillance continue (CMA) de l'USAP ;
- c) poursuivre le renforcement du cadre des politiques et des orientations, en tenant compte notamment de l'évolution de la menace et du contexte de risques.

### 3. RESSOURCES

#### 3.1 Bilan des contributions au 31 mars 2013

3.1.1 Pour que l'OACI puisse s'acquitter de ses fonctions en matière de sûreté, plusieurs domaines de focalisations stratégique de l'ICASS sont financées sur le budget du programme ordinaire alors que d'autres le sont par des contributions volontaires. Les activités relevant des domaines de focalisation stratégique 2, 3, 5 et 6 ont été et continueront d'être financées par le budget du programme ordinaire, alors que les contributions volontaires complètent le financement nécessaire pour lutter contre les menaces, fournir de l'assistance et sensibiliser les gens aux questions de sûreté dans le monde entier, au titre des domaines de focalisation stratégique 1, 4 et 7.

3.1.2 En plus des 4,05 millions de dollars reportés du triennat précédent, au 1<sup>er</sup> janvier 2011 l'Arabie saoudite, le Chili, les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni avaient volontairement contribué au financement du programme à hauteur de 2,73 millions de dollars. Combinées à 390 000 dollars d'autres recettes, les ressources extrabudgétaires jusqu'au 31 mars 2013 ont atteint 7,17 millions de dollars pour le triennat 2011-2013. Pour la période jusqu'au 31 mars 2013, les dépenses totales du programme s'élevaient à 2,86 millions de dollars.

3.1.3 La ventilation des dépenses est expliquée dans les paragraphes ci-dessous complétés par les détails de l'Appendice B.

- a) **S'attaquer aux menaces nouvelles et émergentes – Domaine de focalisation stratégique n° 1.** La réaction prompte et efficace aux nouvelles menaces dépend au premier chef de la possibilité pour l'OACI d'y réagir dans les meilleurs délais. À la suite d'un incident de 2010 au cours duquel des explosifs ont été découverts dans des cartouches d'imprimante dissimulées dans des expéditions de fret aérien, l'OACI a immédiatement facilité et appuyé un dialogue international visant à renforcer le

cadre de la politique de la sûreté de la poste et du fret aériens et à accélérer l'adoption de mesures renforcées concernant le fret (Amendement n° 13 de l'Annexe 17). Pour consolider encore plus la sûreté du fret et de la poste, l'OACI continue de formuler et de mettre à jour les documents décrivant ses orientations de politique et ses meilleures pratiques. Il convient de mentionner aussi la mise au point par l'OACI, pendant le triennat, du premier *Énoncé du contexte de risques* mondial, qui vise à aider les États à évaluer les risques et à adopter des stratégies et/ou des mesures de sûreté qui gêneront le moins l'aviation et les voyageurs. Pendant le triennat en cours, le financement extrabudgétaire d'activités menées au titre du domaine de focalisation stratégique n° 1 atteindra environ 290 000 dollars ;

- b) **Promouvoir la conformité à l'échelle mondiale — Domaine de focalisation stratégique n° 4.** Durant le triennat 2011-2013, l'OACI a systématiquement appliqué une stratégie globale consistant à éliminer les carences critiques et persistantes de la sûreté de l'aviation dans les États, en se fondant sur une liste de priorités reposant essentiellement sur les résultats des audits USAP. Pendant ce triennat, des missions d'assistance ponctuelles, structurées et ciblées ont été effectuées dans plus de 55 États. Des contributions volontaires ont permis à l'OACI de renforcer son aide aux États membres et elles ont contribué à développer les activités de renforcement des capacités dans toutes les régions, notamment, par exemple, en augmentant de quatre à sept les postes d'experts régionaux en sûreté de l'aviation. Les ressources extrabudgétaires ont aussi aidé l'OACI à renforcer ses partenariats stratégiques avec des organisations régionales, à faciliter la coordination et le dialogue entre les États de différentes régions et à continuer d'aider les États à relever de nombreux défis. Le renforcement des capacités a été financé dans une large mesure par des ressources extrabudgétaires. Au 31 mars 2013, les contributions volontaires ont permis de financer 1,92 million de dollars d'activités d'assistance ;
- c) **Insister sur l'importance de la sûreté partout dans le monde — Domaine de focalisation stratégique n° 7.** Une activité essentielle de l'OACI consiste à sensibiliser à la sûreté de l'aviation les services gouvernementaux et le secteur de l'aviation. L'intention est de créer une culture de la sûreté au niveau des décideurs, des experts techniques et du personnel d'exploitation, pour que les moyens de défense de la sûreté demeurent en tout temps suffisants et proportionnés aux risques. C'est pourquoi l'OACI est très consciente de l'importance non seulement de la mise en œuvre mais aussi de la sensibilisation efficace à l'échelle mondiale et dans les régions. Il est impossible de mener toutes ces activités au moyen des seules ressources du budget du programme ordinaire et c'est pourquoi ces efforts ont été financés par des contributions volontaires à hauteur d'environ 648 000 dollars.

3.1.4 En plus des contributions financières mentionnées ci-dessus, l'Organisation a aussi reçu au cours du triennat des contributions en nature très précieuses, sous forme de détachement d'experts pour de longues périodes, comme il est indiqué dans l'Appendice C. L'OACI est très reconnaissante de cet appui crucial et elle espère bénéficier d'autres contributions en nature de 2014 à 2016, notamment pour poursuivre le renforcement des capacités et appliquer la CMA de l'USAP.

## 3.2 Prévisions des besoins pour le triennat 2014-2016

3.2.1 Il est prévu que l'assistance nécessaire, notamment pour la formulation des plans d'action correctrice et des programmes nationaux de sûreté de l'aviation civile, pour la formation et la coordination des efforts des partenaires de l'assistance et pour la mise en œuvre de la Stratégie du

programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP), continuera de figurer en tête de la liste des priorités de l'Organisation. C'est pourquoi, afin de pouvoir mieux répondre à cette demande, elle a pris plusieurs mesures pour renforcer ses moyens et améliorer ses méthodes.

3.2.2 En premier lieu, se fondant sur la Stratégie OACI d'assistance et de renforcement des capacités, le Secrétariat amplifiera la coordination et la fourniture d'assistance aux États qui manquent des moyens techniques qui leur permettraient de corriger les carences de la sûreté de leur aviation. Deuxièmement, l'OACI augmentera ses dépenses de personnel, développera sa capacité et accroîtra le nombre de ses experts spécialisés pour améliorer la qualité, la portée, l'ampleur et la cohérence de ses activités d'assistance. Ainsi, les postes extrabudgétaires actuels du siège et des bureaux régionaux mettront à la disposition du Secrétariat des moyens renforcés de mieux fournir en temps voulu l'appui aux États et de répondre à leurs demandes d'assistance conformément à la Stratégie d'assistance et de renforcement des capacités.

3.2.3 Toutes ces activités dépendront de la disponibilité continue de ressources extrabudgétaires couvrant les besoins prévus pour le triennat 2014-2016, comme il est indiqué en Appendice B.

-----

APPENDICE A

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE COMPLÈTE DE L'OACI POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

Réalisations pendant le triennat 2011-2013	Principales activités en 2014-2016	Résultats escomptés
<b>Domaine de focalisation stratégique n° 1 : S'attaquer aux menaces nouvelles et émergentes</b>		
<p>1. En 2012, l'OACI publie la première édition de son Énoncé du contexte de risques, qui comprend une analyse détaillée des menaces qui pèsent sur l'aviation civile et qui met à la disposition des États membres une méthodologie robuste pour les aider à poursuivre l'évaluation des risques pour leur aviation.</p> <p>2. Adoption accélérée de normes et pratiques recommandées (SARP) pour atténuer les risques pour la poste et le fret aériens ainsi que la menace interne.</p>	<p>a. Possibilité accrue pour l'OACI d'adopter/recommander promptement des mesures fondées sur la connaissance des menaces.</p> <p>b. Promotion d'une culture basée sur les risques grâce à l'élaboration de normes et de règlements reposant sur une meilleure information.</p> <p>c. Évaluations de menaces nouvelles, posées par exemple par les armes chimiques, biologiques, radiologiques et aussi cybernétiques.</p> <p>d. Les risques pour la sûreté de l'aviation seront clairement indiqués à tous les États et à toutes les parties prenantes dans des éléments d'orientation de l'OACI.</p>	<p>i. Réaction cohérente, efficace et prompte à toutes les menaces et autres urgences de sûreté.</p> <p>ii. Nombre accru des États qui adopteront et appliqueront des mesures fondées sur les risques.</p> <p>iii. Meilleures possibilités pour les États de hiérarchiser en fonction des risques les ressources qu'ils consacreront à la sûreté de l'aviation.</p>
<b>Domaine de focalisation stratégique n° 2 : Promouvoir des approches innovantes, efficaces et efficaces en matière de sûreté</b>		
<p>1. Établissement de l'AVSECPaedia de l'OACI, qui est une plate-forme basée sur le web à la disposition de tous les États membres pour encourager l'échange de renseignements sur une vaste gamme de sujets, dont, mais sans s'y limiter, les techniques d'inspection/filtrage et les technologies de la sûreté.</p>	<p>a. Renforcement de la collaboration entre les réglementeurs et l'aviation dans la promotion des progrès technologiques et des</p>	<p>i. Amélioration de l'utilité et de l'efficacité des mesures de sûreté.</p>

Réalizations pendant le triennat 2011-2013	Principales activités en 2014-2016	Résultats escomptés
<p>2. Depuis la 37<sup>e</sup> session de l'Assemblée, une approche de la sûreté basée sur le risque est le fondement de l'élaboration des nouvelles SARP pour veiller à ce que la justification des nouvelles mesures de sûreté soit suffisante et valide, tout en prévoyant une souplesse permettant de recourir à d'autres moyens pour atteindre les objectifs de sûreté.</p> <p>3. Un groupe technique consultatif sur la prochaine génération de l'inspection/filtrage (TAGNGen) a été institué pour aider l'OACI à élaborer des approches ou des concepts innovants que les États membres pourraient envisager de mettre en œuvre dans leurs futurs postes d'inspection/filtrage des passagers.</p>	<p>techniques innovantes de la sûreté, et dans la définition des futures méthodes d'inspection/filtrage des passagers.</p> <p>b. Partage élargi, entre les décideurs, des meilleures pratiques et des tendances émergentes en matière de systèmes et techniques de sûreté.</p> <p>c. Organisation d'un symposium sur l'innovation technologique de la sûreté pour encourager les mesures anticipatives et stimuler le recours à des méthodes technologiques et/ou à des techniques et des systèmes innovants faisant appel à l'être humain.</p>	<p>ii. Nombre accru d'utilisateurs et de contributeurs au site AVSECPaedia de l'OACI.</p> <p>iii. Meilleure compréhension des moyens de transformer la recherche en des méthodes innovantes de renforcement de l'efficacité du matériel de détection.</p>
<p><b>Domaine de focalisation stratégique n° 3 : Promouvoir le partage de l'information sur la sûreté de l'aviation entre les États membres</b></p>		
<p>1. L'OACI continue d'encourager les États membres à utiliser ses divers portails web, tels que la Base de données de l'OACI sur les actes d'intervention illicite (AUID) et le Réseau des points de contact (PoC), tous deux accessibles par le portail sécurisé de l'Organisation.</p> <p>2. Au 1<sup>er</sup> mars 2013, 148 utilisateurs consultaient l'AUID et 163 Points de contact étaient inscrits au Réseau des PoC.</p>	<p>a. Possibilité accrue pour l'Organisation de recueillir, classer et diffuser de l'information sécurisée sur les incidents de sûreté, sur les menaces et sur les tendances.</p> <p>b. Mécanisme amélioré de communication par les États de rapports sur les actes d'intervention illicite, conformément aux dispositions de l'Annexe 17 et diffusion des renseignements les concernant.</p>	<p>i. Les États pourront mieux accéder à l'information, et le nombre d'utilisateurs de l'AUID et du Réseau PoC augmentera.</p> <p>ii. Les États signaleront plus systématiquement les actes d'intervention illicite.</p>

Réalizations pendant le triennat 2011-2013	Principales activités en 2014-2016	Résultats escomptés
<b>Domaines de focalisation stratégique n° 4 : Promouvoir la conformité à l'échelle mondiale et établir une capacité durable de supervision de la sûreté de l'aviation dans les États</b>		
<p>1. Pendant le triennat 2011-2013, l'OACI a constamment appliqué une stratégie d'ensemble consistant essentiellement à attaquer les carences critiques et persistantes de la sûreté de l'aviation dans certains États, conformément à une liste prioritaire composée principalement d'États dont l'application des normes de l'Annexe 17 laisse beaucoup à désirer et qui connaissent de Graves problèmes de sûreté.</p> <p>2. Il a été procédé à des missions d'assistance ponctuelles, structurées et ciblées. L'ampleur de l'assistance technique fournie, notamment par l'élaboration de plans d'action correctrice et de programmes de sûreté des aviations civiles nationales, par des activités de formation, des séminaires et des ateliers, s'est constamment développée depuis la 37<sup>e</sup> session de l'Assemblée.</p> <p>3. Le nombre des postes d'experts régionaux en sûreté de l'aviation est passé de quatre à sept ; ils sont maintenant affectés dans toutes les régions de l'OACI où ils contribueront à améliorer les activités de renforcement des capacités et de sûreté de l'aviation.</p>	<p>a. La promotion de mesures de renforcement des capacités demeurera au cœur des activités de l'OACI pendant le triennat 2014-2016.</p> <p>b. Sensibilisation accrue à la fourniture d'une assistance convenue mutuellement pour remédier aux carences.</p> <p>c. Possibilité accrue pour l'OACI d'aider les États à mieux appliquer les dispositions de l'Annexe 17.</p>	<p>i. Possibilité accrue pour les États de corriger les carences.</p> <p>ii. Augmentation du nombre d'activités d'assistance : consultations, ateliers et/ou formation aux niveaux national, sous-régional et régional.</p>
<b>Domaine de focalisation stratégique n° 5 : Améliorer la culture des facteurs humains et de la sûreté</b>		
<p>1. De 2011 à 2013, l'Organisation continue de dispenser des cours de formation et d'organiser des ateliers dans le cadre du réseau de ses Centres de formation à la sûreté de l'aviation (ASTC).</p>	<p>a. L'OACI continuera de renforcer et d'améliorer ses efforts de formation à la sûreté de l'aviation en collaborant avec ses 23 ASTC agréés en tant que composante intégrale et permanente de l'assistance aux États.</p>	<p>i. Augmentation du nombre des spécialistes en sûreté de l'aviation qui ont été formés.</p> <p>ii. Amélioration de l'expertise des inspecteurs et instructeurs nationaux en sûreté de l'aviation.</p> <p>iii. Meilleures connaissance et sensibilisation des fonctionnaires nationaux, professionnels et experts en sûreté de l'aviation.</p>

Réalisations pendant le triennat 2011-2013	Principales activités en 2014-2016	Résultats escomptés
<b>Domaine de focalisation stratégique n° 6 : Promouvoir le développement de la reconnaissance mutuelle pour les processus de sûreté de l'aviation</b>		
1. L'OACI vise à renforcer la coopération internationale et régionale à la sûreté de l'aviation de manière pratique et durable en permettant aux États membres et aux parties prenantes de collaborer plus efficacement pour parvenir à la reconnaissance mutuelle de l'équivalence des mesures de sûreté de l'aviation. C'est ainsi que la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation de 2012 a reconnu que trois principes clés sont à la base de toute coopération internationale : respect de l'esprit de coopération défini dans les accords bilatéraux et/ou multilatéraux de services aériens ; reconnaissance de l'équivalence des mesures de sûreté ; et accent sur l'amélioration de la sûreté.	<p>a. Accent renouvelé sur l'établissement d'un équilibre approprié entre l'efficacité des mesures de sûreté et la facilitation.</p> <p>b. Promotion de mesures de sûreté basées sur les risques et axées sur les résultats comme base de la formulation des politiques.</p>	<p>i. Réduction du nombre des mesures qui se chevauchent inutilement, qui mènera à l'utilisation optimale des ressources de la sûreté de l'aviation.</p> <p>ii. Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale.</p>
<b>Domaine de focalisation stratégique n° 7 : Insister sur l'importance de la sûreté entre États, entre parties prenantes et au sein de l'OACI</b>		
1. En 2011 et 2012, l'OACI a organisé des conférences régionales de sûreté de l'aviation à Bahreïn, Caracas, Dakar, Kuala Lumpur, Moscou et New Delhi pour sensibiliser à la sûreté aux niveaux national et régional. Il a été souligné au cours de toutes ces conférences que la coopération est d'une importance capitale pour l'amélioration de la sûreté, et qu'il faut détecter bien à l'avance les menaces potentielles. Ces conférences régionales ont abouti à une Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation qui s'est tenue en 2012 pour renforcer encore plus le cadre mondial de la sûreté de l'aviation à la lumière des menaces existantes et émergentes .	<p>a. Possibilités accrues de coopération, de coordination et de collaboration entre les États et les organisations régionales dans les domaines liés à la sûreté de l'aviation.</p> <p>b. Amélioration de la sensibilisation à la situation mondiale des menaces qui pèsent sur la sûreté de l'aviation et promotion du dialogue sur les défis nouveaux et émergents qui lui nuisent.</p>	<p>i. Activités telles que : conférences et symposiums régionaux, ateliers de renforcement des capacités et activités de sensibilisation menées aux niveaux national et régional.</p> <p>ii. Plus de cadres des services de réglementation et du secteur de l'aviation participeront aux manifestations organisées par l'OACI.</p>

APPENDICE B

ÉTAT NON APURÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU FONDS ICASS  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2011 AU 31 MARS 2013

(Comprend les prévisions de dépenses jusqu'à la fin de 2016)

(en milliers de dollars)

Tableau A

	<b>Montant</b>
<b>A. Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>4 050</b>
B. Contributions de donateurs	2 730
C. Autres recettes	390
D. Total du fonds avant dépenses <sup>1</sup>	7 170
E. Dépenses réelles encourues <sup>2</sup>	2 858
F. Solde au 31 mars 2013 <sup>3</sup>	4 312
G. Dépenses prévues jusqu'au 31 décembre 2016 <sup>4</sup>	6 305
H. Déficit prévu au 31 décembre 2016 <sup>5</sup>	(1 993)

		<b>Courant</b>	<b>Prévu</b>
		(1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 mars 2013)	(jusqu'à la fin de 2016)
<b>Tableau B</b>			
	1 - S'attaquer aux menaces nouvelles et émergentes	290	225
<b>Ventilation des dépenses par domaine de focalisation stratégique de l'ICASS</b>	2 - Promouvoir l'innovation	-	-
	3 - Partager l'information sur la menace	-	-
	4 - Promouvoir la conformité à l'échelle mondiale	1 920	5 290
	5 - Améliorer la culture des facteurs humains	-	-
	6 - Promouvoir l'équivalence des mesures	-	-
	7 - Mieux sensibiliser à la sûreté de l'aviation	648	790
	<b>TOTAL</b>	<b>2 858</b>	-
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>2 858</b>	-
	<b>Dépenses prévues</b>	-	<b>6 305</b>

<sup>1</sup> = A + B + C

<sup>2</sup> Dépenses réelles au titre des focalisations stratégiques 1, 4 et 7 de l'ICASS (voir Tableau B)

<sup>3</sup> = D – E. Le solde comprend les crédits réservés aux dépenses prévues indiquées dans le Tableau B

<sup>4</sup> Dépenses prévues, qui comprennent les postes hors budget-programme ordinaire au siège et dans les bureaux régionaux au titre des domaines de focalisation stratégique 1, 4 et 7 de l'ICASS, et les missions d'assistance pour l'exécution des plans nationaux d'amélioration

<sup>5</sup> Déficit prévu à la fin de 2016, si aucune autre contribution n'est reçue

APPENDICE C

PROGRAMME DE SÛRETÉ DE L'AVIATION  
PERSONNEL DÉTACHÉ POUR DE COURTES ET DE LONGUES PÉRIODES  
2011-2013

<b>EXPERTS DÉTACHÉS POUR DE COURTES PÉRIODES</b>		
<b>Fournis par :</b>		
<p>Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Îles Cook, Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe et l'Union européenne.</p>		
<b>EXPERTS DÉTACHÉS POUR DE LONGUES PÉRIODES</b>		
<b>Fournis par</b>	<b>Grade</b>	<b>Affectation</b>
Canada	P4	Sous-direction AVSEC (Section ASA)
	P2	Sous-direction AVSEC (ISD – Section de la sûreté)
Chine	P2	Sous-direction AVSEC (Section SFP)
États-Unis	P4	Sous-direction AVSEC (Section ASA)
	P4	Sous-direction AVSEC (ISD – Section de la sûreté)
France	P4	Sous-direction AVSEC (Section ASA)
Suisse	P4	Sous-direction AVSEC (Section ASA)
Union européenne	P4	Sous-direction AVSEC (Section SFP)